

Groupeement Hospitalier de Territoire (GHT) 21-52

Etablissement support :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DIJON BOURGOGNE
DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET LOGISTIQUES**

**5 Boulevard Jeanne d'Arc
B.P 77908**

21079 DIJON CEDEX

Téléphone : 03 80 29 33 80

Fax : 03 80 29 35 00

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES

**Fourniture d'orthèses-corsets sur mesure, consommables
pour confections d'orthèses et petits appareillages
orthopédiques**

AO N°24084

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES



SOMMAIRE

1. OBJET ET BENEFICIAIRE DU MARCHE	3
1.1 Objet du marché.....	3
2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES	3
2.1 Lot n°1.....	3
2.2 Lot n°3.....	3
3. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT	4

1. OBJET ET BENEFICIAIRE DU MARCHE

1.1 Objet du marché

Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture d'orthèses et de corsets sur mesure, de consommables pour la confection d'orthèses et de petits appareillages orthopédiques.

2. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

2.1 Lot n°1

Cette fourniture d'orthèses-corsets sur mesure comprend :

- La visite dans le service d'un orthoprothésiste
- La fabrication de l'orthèse
- La livraison du matériel fabriqué, l'essai et les ajustements éventuels après livraison

Les visites de l'orthoprothésiste ont lieu en majorité au sein des services de soins au contact visuel des patients. Aussi un comportement professionnel en corrélation avec la déontologie du monde hospitalier est demandé. Le personnel du candidat retenu est de ce fait soumis au devoir de réserve. En cas de manquement, à l'appui de plaintes, le GHT 21-52 se réserve le droit de demander l'éviction du ou des membres du personnel de la société retenue.

Il appartient au candidat retenu de mettre à disposition des personnes qui n'ont pas d'incompatibilité avec l'exercice de leurs tâches. Ces personnes porteront des vêtements professionnels au nom du prestataire et/ou le port d'un badge avec le nom et prénom de la personne exerçant est obligatoire. Le personnel devra être à jour des vaccins exigibles pour accéder aux services de soins et au contact des patients. Des contrôles pourront être organisés.

S'agissant du déroulement de la prestation, pour le CHU de Dijon Bourgogne le fonctionnement sera le suivant :

- Le service de soins contact la cellule approvisionnement de la DAEL ;
- La cellule approvisionnement crée un numéro de bon de commande et le transmet au service de soins ;
- Le service de soins appelle le candidat retenu et lui transmet le numéro de bon de commande donné par la cellule approvisionnements ;
- Le candidat retenu se déplace dans les services pour la prise de mesure ;
- Le candidat retenu procède à la fabrication de l'appareillage ;
- Le candidat livre l'appareillage et fait des réajustements au besoin.

Pour les autres établissements du GHT, il conviendra au titulaire de se mettre en lien avec le responsable approvisionnement pour définir le fonctionnement.

2.2 Lot n°3

Les produits proposés devront :

- être facile de mise en place et d'ajustement.
- être résistants ;
- être en matière confortable et non irritante pour les patients,
- être disponibles en plusieurs tailles enfants et adultes confondus ;
- être fournis avec une notice explicative de mise en place

3. FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

En cas d'innovation sur les techniques de pose ou autres avancées, le candidat participera à la diffusion de ces informations. Il pourra être demandé au titulaire de produire support d'information et de rencontrer les services pour les former et les accompagner.